



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 19 juin 2025**

N° 2 – D. 19.06.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur SLAMA Serge, Président du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

3. Intégration de l'Inspé à la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)

Membres présents : SLAMA Serge, BASTIN-HAMMOU Malika, CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DESCHAMPS Bérandère, DUBOC Carole, DUMESTRE-PERARD Chantal, GALLAY Thierry, MILET Anne, PARMENTIER Guy, PERRIER Pascal, PINSAULT Nicolas, SEIDELIN Signe, VANIER Léo, VAUFREYDAZ Dominique, BOUDJADA Nassira, BOURREL Romain, BRETON Jean, BRUN-WAUTHIER Anne-Sophie, CARNEL Jean-Stéphane, DECHAMP Gaëlle, DELAVAL Gwenaël, DEPAU Giovanni, DEPRET Christian, DEVYVER Baptiste, LANGER Max, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, ORSINI Sarah, ROME Claire, SADOUX Stéphane, SPANO Monika, VANHAVERBEKE Cécile, BOUCHER-CHEVALIER Valérie, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, LERAT Hervé, RACKI Valérie, REY Benoît, VIGNAL Laure, VILAIN Coriandre, COURSEAUX Moïra, FABRY Iris, SAILLET Angélique, RAMBAUD Sarah, PICCARRETA Tom, PRICOT Basile, QUELIN Léa, DI IORIO Enée, BORDAS Christian, NEVES Manuel.

Membres représentés : CHANUSSOT Jocelyn (donne procuration à BASTIN-HAMMOU Malika), DJERIDI Henda (donne procuration à PARMENTIER Guy), KERFA Sonia (donne procuration à PERRIER Pascal), MORAND Patrice (donne procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), ORSINI-SAILLET Catherine (donne procuration à CHAACHOUA Hamid), TOURANCHEAU Bernard (donne procuration à SEIDELIN Signe), CASTEBRUNET Hélène (donne procuration à LEMASSON Germain), DE ROSNY Eve (donne procuration à SPANO Monika), DEMEILLIEZ Marie (donne procuration à VIGNAL Laure), EVSTRATOV Alexey (donne procuration à PINSAULT Nicolas), GALLOT-LAVALLEE Olivier (donne procuration à ROME Claire), MACLEAN Catriona (donne procuration à GALLAY Thierry), CHALON Nathalie (donne procuration à LERAT Hervé), VALARCHER Olivier (donne procuration à RACKI Valérie), ABADIE Théo (donne procuration à FABRY Iris), KLEIN Jérémie (donne procuration à

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DELAVAL Gwenaël), NAYDENOV Siméon (donne procuration à COURSEAUX Moïra), DECHENAUD Emile (donne procuration à SAILLET Angélique), GEIBEN Héloïse (donne procuration à PICCARRETA Tom), BERIO Clémence (donne procuration à ORSINI Sarah), DANIEL Maéva (donne procuration à PRICOT Basile), HENNEQUIN Jean Richard Claus (donne procuration à REY Benoît).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'article 11 des statuts de l'UGA,
Vu l'avis émis par le conseil de l'Inspé le 9 avril 2025,
Vu l'avis émis par le conseil plénier de la faculté H3S le 12 mai 2025,
Vu l'avis émis par le CSAE le 3 juin 2025,
Vu l'avis du Directoire du 13 juin 2025,
Vu le passage en commission permanente le 13 juin 2025,

Considérant la proposition tendant à intégrer l'Inspé à la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S) ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur la proposition tendant à intégrer l'Inspé à la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	50
Membres représentés	22
Nombre de votants	72
Voix favorables	37
Voix défavorables	12
Abstentions	23

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la proposition tendant à intégrer l'Inspé à la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S).

Publié le : 15/07/2025

Transmis au Rectorat le : 15/07/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 19 juin 2025

Pour le Président et par délégation

La Directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.